



**DECISION DU MAIRE  
PRISE PAR DELEGATION  
N° 2024-10**

**OBJET : Marché de travaux n°2023-20 relatif aux travaux de réfection du mur du cimetière communal de Beaumont**

**LE MAIRE DE LA VILLE DE BEAUMONT**

**Vu** l'article L. 2122-22 alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** l'article R. 2122-8 du Code de la Commande Publique concernant les marchés passés sans publicité ni mise en concurrence à raison de leur montant ;

**Vu** l'article L.1111-2 du Code de la commande publique concernant les marchés de travaux ;

**Vu** la délibération en date du 28 juillet 2020 n°2020.03.01 par laquelle le Conseil Municipal a donné délégation de pouvoirs au Maire dans le cadre du point n°4 de l'article 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales en ce qui concerne la souscription des marchés ;

**Vu** le diagnostic technique réalisé par la société Altais Ingénierie ;

**Considérant** la dégradation d'une partie du mur de clôture du cimetière communal nécessitant des travaux de réfection ;

**Considérant** qu'il appartient à M. Jean-Paul CUZIN, Maire, de prendre toute décision concernant la passation et l'exécution des marchés publics ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1 : DE CONCLURE le contrat suivant :**

Marché public de travaux n°2023-20 aux travaux de réfection du mur du cimetière communal de Beaumont avec la société SARL SANTUZ, dont le siège social est 8 RUE DES PALES 63540 ROMAGNAT, pour un montant de 26 325,65 € HT,

**ARTICLE 2** : Le contrat prend effet à compter de la date de notification. L'exécution des prestations débutera à l'émission d'un ordre de service de la part de la commune de Beaumont.

**ARTICLE 4 :** La présente décision fera l'objet d'une transmission au compte de la Mairie et sera portée à la connaissance du Conseil Municipal.

Envoyé en préfecture le 16/01/2024

Reçu en préfecture le 16/01/2024

Publié le  Contrôle de légalité, d'un affichage à la

ID : 063-216300327-20240109-MPMD20240116\_01-CC

A Beaumont, le 9 janvier 2024

Le Maire,

*Pour le Maire et par délégation,  
L'adjoint en charge du fonctionnement  
général des services, des finances et des  
ressources*



Patrick NEHEMIE

PUBLIEE OU NOTIFIEE LE :